Membres du Conseil syndical présents: Mrs : J. Masson, J. Thomas, P. Rolland, P. Citaire, A. Valentin, D. Formentin, M. Roux. Mmes: A. Legall, A. Mairesse-Laumonier. A. Raposo, M. Preira.

Autre(s) participant(s): M Martot (Geniez),

Rédacteur du CR: J.Masson

1- Distribution convocations AG et problème appel de fonds

Les 12 et 13 avril, 270 convocations ont été distribuées. Nous avons remarqué une augmentation par rapport à 2012. Nous remercions les copropriétaires qui se sont déplacés.
Certains d'entre vous n'ont pas reçu l'appel de fond du 2° trimestre en temps voulu. Un problème de distribution a été constaté.
Le CS demande au syndic que les personnes concernées par ce fait ne soient pas pénalisées par des frais de gestion. Les mises en demeures ont été fixées au 12 Mai pour les copropriétaires concernés.

2- AG

Nous vous rappelons que l'AG aura lieu le 22 Mai à 19h30 à l'école Henri PROUX.

Nous avons demandé au syndic de fournir une répartition de frais engendrés par les résolutions. Cette dernière vous sera distribuée lors de votre arrivée à l'AG. Les personnes n'ayant pu se rendre à cette AG pourront retirer ce document à la loge.

3- Chauffage

Les résidents desservis par la sous station (Grand DEBUSSY, LULLY, OFFENBACH, BAT 9, LA SABLIERE) ont fait l'objet de nombreuses difficultés lors de la saison de chauffe en cours. Des PB ont été aussi constatés sur les autres bâtiments de la résidence mais de moindre importance et le technicien a pu résoudre un grand nombre de ces soucis. Le PB concernant la sous station provient d'une vanne dont le réglage manuel pose des difficultés. Un remplacement de cette vanne est nécessaire mais cette opération ne pouvait s'effectuer sans couper le chauffage sur les bâtiments concernés pour une durée relativement longue avec vidange des installations. Les responsables de la société de chauffage ont préféré gérer la situation en intervenant au cas par cas en fonction des appels des résidents.

Nous vous rappelons que si vous constatez une diminution sensible des t° dans votre appartement de bien vouloir en informer soit le syndic (01-67-37-00-13) soit le gardien (07-88-45-17-04) en laissant vos coordonnées pour que la société puisse vous joindre rapidement et intervenir.

Plusieurs résidents ont eu des enregistreurs de t° dans leurs appartements suite à des réclamations. Nous demandons au syndic de bien vouloir retourner, aux personnes concernées, le résultat des enregistrements afin que ceux-ci se rendre compte des t° relevées sur plusieurs jours.

4- Réseau eau froide

Le conseil syndical a accepté après vérification par le cabinet conseil et le syndic l'avenant concernant le réseau «eau froide » entre la chambre à vannes située derrière le bâtiment OFFENBACH et LA SABLIERE. Ces travaux nécessitent la traversée de la rue MASSENET. Le syndic nous tiendra informé de la date des travaux. Ces travaux sont le prolongement de ceux qui ont eu lieu en 2012.

5- Robinet d'arrêt eau sur compteur

Le CS demande au syndic de recenser les résidents dont ce robinet d'arrêt est déficient et de faire intervenir PROXISEVE/VEOLIA pour les faire remplacer. Ce robinet permet de couper l'arrivée d'eau dans les appartements et le mauvais fonctionnement peut avoir des conséquences fâcheuses en cas de fuite d'eau ou d'intervention sur le réseau après compteur.

6- Mieux vivre

Nous vous rappelons encore une foi quelques règles :

- Respect des emplacements de stationnement. **Chaque appartement est doté d'un emplacement de parking privé.** Ces emplacements doivent être respectés par l'ensemble des résidents. Si le stationnement des autres véhicules peut être accepté sur des emplacements ne mettant pas en cause l'intervention des véhicules de secours ou des véhicules à vocation d'utilité public (camions poubelles …) il n'en est pas de même pour les stationnements dans des zones signalés.
Nous étudions la possibilité de matérialiser des emplacements ne gênant pas la circulation.

- Respect des résidents ce déplaçant dans la résidence sans marcher sur « les crottes » de chien. Nous vous rappelons régulièrement de bien vouloir faire l'effort de ramasser les déjections de vos chiens. Nous voyons des propriétaires canins avec un sac accroché à la poigné de laisse pour ramasser les excréments. Un petit effort et nous aurons vaincu ce problème.

- Respect du voisinage. Nos bâtiments ne sont pas des exemples de l'isolation phonique. Un petit effort sur les « talons aiguilles », sur la fermeture des portes, sur les activités susceptibles de se prolonger tard dans la soirée (en prévenant le voisinage et en baissant le volume). Toutes ces mesures de bon sens peuvent permettre une meilleure ambiance.

Le beau temps devant s'installer, les aires de jeux sont utilisés. Ces aires de jeux sont réservées aux enfants jusqu'à l'âge de 6 ans sous la surveillance et la responsabilité des parents ou d'adultes accompagnant. Des poubelles sont à votre disposition pour déposer les déchets de gouter. Nous vous demandons de bien vouloir fermer les portes de ces aires de jeux quand vous les quitter.

Pour le CS, le président,
Jean MASSON